

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq août à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : LACOSTE Gilles, LOCHE Benoît.

Le compte-rendu de la réunion du 27 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

➤ C.C.C.T. :

- Suite à la loi « Engagement et proximité » (décembre 2019), si le titulaire et le suppléant ne sont pas présents, les conseillers municipaux peuvent participer aux commissions communautaires. Ainsi, sont désignés pour les commissions :
 - o Développement économique : ARRAGON Dominique,
 - o Habitat : BAILLET Jean-Michel,
 - o Enfance jeunesse : CONVERSEL Félicie,
 - o Culture : SALLET Marie,
 - o Environnement : CUPILLARD Hélène.
- Commission tourisme : documents communiqués à Murielle DATOLA, animatrice de la commission communale « actions économiques ».
- Salon du livre 2020 : annulé. Malgré cette décision, le prix du livre « Geaune en Tursan » sera remis le 10 ou 11 octobre.

➤ SIVU des écoles du Tursan

- o Les travaux demandés ont été réalisés,
- o Le pot de pré rentrée est annulé,
- o Le Président, Gilles COUTURE, réunira le personnel à la salle des fêtes le lundi 31 août à 8 h 30.

➤ Commission Communale des impôts directs. Elle se réunira avec ses nouveaux membres le mercredi 26 août.

II - ÉGLISE

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de travaux de restauration des contreforts Est, de la baie Sud et mise en place de protection anti-volatiles côtés Sud et Est de l'église Saint-Jean Baptiste (tranche ferme) s'élevant à 60 593 € H.T. soit 72 711,60 € T.T.C.

Les services de l'Etat - la DRAC Nouvelle Aquitaine - Conservation régionale des Monuments Historiques - proposent, un financement à hauteur de 25 % du montant H.T. des travaux à savoir 15 149,00 €. En conséquence, ils demandent à la commune de statuer sur la proposition de financement qu'ils ont faite afin de poursuivre l'instruction du dossier.

Le conseil municipal accepte cette proposition

III - PLAN DE RÉFÉRENCE

- ### ➤ Convention avec le CAUE 40. Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, dans l'objectif d'obtenir le label Petites Cités de Caractère, la commune s'est engagée dans la réalisation d'un Plan de référence. Il a été réalisé par un groupement d'intervenants supervisé par le Cabinet Entrelieux ; il est à ce jour, achevé. Il convient maintenant de passer à la phase suivante de la définition des actions à mener. Pour cela, Mr le Maire propose de s'appuyer sur le CAUE 40 pour le suivi animation du projet. Le CAUE 40 fait une proposition de convention en ce sens ; il s'agit d'un appui technique sur un an. Le CAUE propose un financement de 50 % soit 6 000 €, le solde incombant à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition,

approuve les termes de la convention et autorise sa signature.

- Priorisation des actions. Le Plan de Référence a fait émerger, en concertation avec la population, des actions à mener pour améliorer le cadre de vie de la bastide et, par conséquent, des opérations à réaliser pour y parvenir. Il convient maintenant de passer à la phase suivante de programmation des actions pour les 5 années à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir les actions suivantes :

- « Le chemin de la vigne » de la rue de l'Abattoir au carrefour des Vignerons landais.
- Étude historique et archéologique - mise en valeur de l'enceinte, des portes - « circuits des belvédères ».
- Acquisition et requalification de l'ancien hôtel-restaurant, 2 rue Gourgues.

- « Cluster ruralités » Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Mr le Maire présente au conseil municipal l'opération. Il s'agit de présenter des projets collaboratifs et innovants permettant la création ou la dynamisation de services à la population dans les ruralités. L'aide régionale pour le dossier sélectionné représentera entre 20 et 60 % du coût total de l'opération. Le CAUE des Landes propose à la commune de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt. Le projet devra associer la commune à une ou 2 associations (Jardiéval et l'ACLET).

Mr le Maire propose de présenter l'action n°1 retenue, à savoir « Le chemin de la vigne ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- Conférence des financeurs : réunion jeudi 3 septembre à 14 h 00.

IV - CAF DES LANDES - APPEL A PROJET

Mr le Maire présente au conseil municipal un dossier de demande d'aide à l'investissement et une note de cadrage, émanant de la Caisse d'allocations familiale des Landes. Les projets doivent être destinés à accompagner la mobilité afin de favoriser l'accès aux loisirs et aux structures du Service départemental des services aux familles, notamment dans les zones rurales. Il rappelle au conseil municipal qu'en 2008 la commune avait bénéficié d'une aide similaire de la CAF pour acquérir un minibus. Ce véhicule est largement sollicité par les associations locales, qu'elles soient sportives, culturelles ou à destination de la jeunesse.

Il propose donc de présenter un dossier de demande d'aide à l'investissement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de présenter un dossier, d'acquérir un véhicule répondant aux critères indiqués dans le dossier. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif au projet.

V - COVID 19 - OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES

La commune s'est appuyée sur des règles sanitaires nationales.

- Salle des fêtes et salle de sports. Elles ont été équipées :

- o De distributeurs de savon liquide supplémentaires, et de gel hydroalcoolique,
 - o D'un registre sur lequel chaque personne entrant dans la salle doit s'inscrire,
 - o D'un compte rendu des nettoyages,
 - o Affichage gestes barrière.
- Salle de sports. Les associations sportives doivent respecter le protocole sanitaire fourni pour leur fédération respective.
 - Salle des fêtes. L'association de théâtre reprend ses activités ; les utilisateurs ne devront pas bouger les tables mises en place pour la restauration des élèves de l'école des arènes. Ils nettoieront si besoin.

VI - COMMERCE

Mme ZOLNET a fait la déclaration d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place, licence 3 et d'une petite licence restauration. Elle a, bien sûr, joint un permis d'exploitation. Le dossier a été transmis à la Préfecture.

VII - TRAVAUX

- Camping. La clôture reste à faire.
- Skate park. L'installation a pris du retard.
- Appui technique des services du Conseil Départemental des Landes pour l'aménagement de deux entrées d'agglomération, du parking du cimetière et de la rue du Vert Galant. La réponse devrait arriver assez vite et serait positive.
- Journée formation fleurissement avec le Comité départemental du tourisme des Landes. Les membres de l'association Jardieval y sont conviés.

VIII - TOUR DES COMMISSIONS

- Communication.
 - o Site : pratique. Dans la rubrique « démarches » il conviendra de rajouter
 - un lien vers l'Espace France Services,
 - Le règlement « réhabilitation des façades »,
 - Les règles d'urbanisme simples,
 - Le règlement de la Communauté de Communes Chalosse Tursan d'aide aux petites entreprises.
- Développement économique. Réunion le jeudi 03/09 à 19h00.
- Action sociale. Réunion le mardi 08/09 à 19h30.
- Développement durable. Prioriser les actions.

IX - MANIFESTATIONS A VENIR

- Samedi 29 août. Restitution du Plan de Référence. Programme. Départ vers 9 h 00 du site de Bounlos pour rejoindre, par les chemins, le cœur de la Bastide ; arrêt sur les points de révélation et d'expression liés aux actions pressenties lors des différents échanges avec les Geaunois au cours de l'année passée. Autour du site des arènes, présentation des actions ciblées et débat avec les participants. Bien entendu, cette matinée sera clôturée par un moment convivial avec la participation des Vignerons Landais.

- Dimanche 30 août. Tour des Landes. Arrivée à Geaune vers 17 h 00. Rendez-vous à 9 h 00 à l'atelier communal pour la mise en place.
- Mardi 15 septembre. Marché de producteurs autour des arènes organisé par le club des supporters de l'Elan Tursan (en principe).
- Dimanche 27 septembre. En principe, vide-grenier de l'ACLET.

X - DIVERS

- 1) Décès de Robert DUCAMP. La commune a reçu les condoléances des communes de Village-Neuf et d'Ablitas.
- 2) Association nationale des élus de la vigne et du vin. Remerciements pour la motion de soutien votée par le conseil municipal de Geaune le 20 janvier 2020.
- 3) Fédération des Bastides d'Aquitaine, association des Bastides des Landes. Sont désignés en qualité de représentants hors conseil municipal et avec leur accord :
 - a. Denis LE LIARD, titulaire,
 - b. Alain BRETHERS, suppléant.

La séance est levée à 20 h 45.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

Excusé

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît

Excusé

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie